



Désaccord d'expertise suite accident de voiture

Par **Gulsen**, le **25/11/2015** à **15:24**

Bonjour, j'ai eu un accident de voiture le 8/11/15, ma voiture achetée 20800 eur a été estimée par l'expert à 13500 eur, contestant son expertise par téléphone il m'a dit qu'il allait revoir, aujourd'hui on retourne chez le concessionnaire pour récupérer nos affaires, Mercedes est surprise de notre visite car notre véhicule a été enlevé, nous n'avons aucun rapport d'expertise, et aucun élément nous informant de cette enlèvement sachant que la procédure est encore en cours, et qu'il était informé de notre désir de faire une contre expertise.

C'est notre 1er sinistre, et j'aimerais connaître les recours dont nous avons droit afin qu'il nous indemnise au plus juste, ma voiture vaut au moins 18000 eur.

Merci de votre attention,
Dans l'attente.

Par **louison123**, le **25/11/2015** à **18:04**

Si c'est une procédure VEI (c'est à dire économiquement irréparable), le véhicule est enlevé à j+10 max.

Il faut donc que l'expert obtienne votre accord car il pourrait voir sa RC engagée (idem pour l'assureur) si la restitution du véhicule n'est plus possible.

Donc je vous conseille de contacter l'expert et l'assureur pour envisager la réévaluation de la prise en charge.